



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-07-009

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2019

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2019-07-11-004 - Arrêté n° 2019-875 donnant délégation de signature à Mme Nadine LE MANER, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret. (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2019-07-11-004

Arrêté n° 2019-875 donnant délégation de signature à
Mme Nadine LE MANER, chargée de l'intérim de la
direction régionale des finances publiques du Centre-Val
de Loire et du département du Loiret.

Direction de la citoyenneté

ARRÊTÉ N° 2019-875
donnant délégation de signature à Mme Nadine LE MANER
chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques
du Centre – Val de Loire et du département du Loiret

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, préfète du Cher,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 juin 2019 chargeant Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques, de l'intérim de la direction régionale des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret à compter du 15 juillet 2019 ;

Sur la proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture,

ARRÊTE

Art. 1er. - Délégation de signature est donnée à Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction des finances publiques de la région Centre – Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Cher.

Art. 2. - Mme Nadine LE MANER, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret, peut donner délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom de la Préfète du Cher, par arrêté de délégation qui devra lui être transmis aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Art. 3. - La Secrétaire générale de la Préfecture et la Directrice régionale par intérim des finances publiques du Centre – Val de Loire et du département du Loiret sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourges, le 11 juillet 2019
La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire générale,
signé : Régine LEDUC